

## Chapitre 4 : La révolution

### Leçon 2 : La nouvelle France

#### I - La souveraineté de la nation

En 1789, les **libertés fondamentales** sont **établies** : liberté de **culte**, de la **presse**, de **réunion**, **d'association**. Un esprit nouveau souffle sur le pays : on discute de politique à l'Assemblée et dans les clubs comme ceux des Jacobins ou des Cordeliers à Paris. Les journaux de diverses tendances politiques se multiplient.

Septembre 1789 : la 1ère Constitution française établit le partage des pouvoirs.

- Pouvoir **exécutif** : le "Roi des Français"
- Pouvoir **législatif** : Assemblée législative élue
- Pouvoir **judiciaire** : juges élus

Mais les députés, bourgeois pour la plupart, se méfient du peuple, c'est pourquoi ils établissent le suffrage censitaire (droit de vote réservé à ceux qui paient un impôt) qui interdit aux plus pauvres de voter.

#### II - La réorganisation du Royaume

L'Assemblée donne une nouvelle organisation à la France. La France est divisée en 83 départements en 1790. La justice est réformée : les juges sont élus et payés par l'Etat, les Criminels jugés par des jurys de citoyens, la torture abolie.

Réorganisation des **finances** : l'Etat s'empare des terres du clergé pour les vendre.

Remplacement des **impôts** de l'Ancien Régime par des contributions payées par tous les citoyens en fonction de leur fortune.

Dans le domaine économique, **suppression des douanes intérieures**, liberté d'entreprise et de commerce, suppression des corporations et l'interdiction des syndicats (loi **Le Chapelier**, juin 1791).

La réorganisation est enfin religieuse : **Constitution civile du clergé** (juillet 1790), c'est-à-dire que les prêtres doivent prêter serment à la Constitution. Les évêques et les curés dépendent désormais de l'Etat, ce qui prive le pape Pie VI d'un pouvoir important.

Le **14 juillet 1790**, les délégués des Gardes Nationales de tout le pays se rendent à Paris pour célébrer le nouveau régime. C'est la **Fête de la Fédération**, qui rassemble 14 000 délégués sur le Champ-de-Mars.